



COES

Cycle d'orientation de la Broye

/ Estavayer-le-lac

Vie au

COES

COES

Cycle d'orientation d'Estavayer-le-Lac

Route de la Chapelle 33
Case postale 687
Estavayer-le-Lac

026 663 95 00
secre.co.estavayer@edufr.ch
www.co-broye.ch

Chers parents,
Chers élèves, chères élèves,

Nous souhaitons à tous les élèves du COES une cordiale bienvenue au CO d'Estavayer-le-Lac pour la rentrée scolaire qui aura lieu **le jeudi 27 août 2026**. Les élèves sont attendus dans la cour principale du CO à **7h50**.

Même s'il est probable que durant l'été des équipes Teams pour chaque classe soient créées par Fritic, la classe définitive de votre enfant lui sera communiquée le jour de la rentrée.

En restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, chers parents, chers nouveaux élèves et chères nouvelles élèves, nos salutations les meilleures.

Le Directeur



Didier Schouwey

1. Fonctionnement et règlement de l'école

Vous trouverez toutes les informations utiles à la vie scolaire de votre enfant sur notre site internet : www.co-broye.ch

2. Matériel

Le matériel de base est remis à chaque élève à la rentrée scolaire. En cas de perte ou de dégradation excessive, celui-ci est ensuite à charge de l'élève. Il trouvera du matériel en vente au secrétariat. Les élèves de 10^H et 11^H reprennent le matériel à conserver durant les trois années de CO. Il n'est pas nécessaire de se munir de pantoufles, les chaussures sont acceptées en classe.

3. Pause de midi

Deux possibilités s'offrent aux élèves (dès le 1^{er} jour d'école)

- notre réfectoire propose un menu quotidien au prix de CHF 10.00
- des micro-ondes sont à disposition des élèves qui souhaitent emporter un plat depuis la maison

Si vous souhaitez que votre enfant mange sur place, nous vous remercions de bien vouloir l'inscrire **d'ici au 14 août 2026** et de prendre connaissance des modalités d'inscriptions et de paiements via le lien suivant : [Pause de midi](#)

4. Economie familiale

Dans le courant du mois de novembre de l'année scolaire, les parents **des élèves de 11^H** recevront une facture pour les repas pris dans le cadre de l'économie familiale, soit un montant forfaitaire de **CHF 280.00**. (sel. Ordonnance du Conseil d'Etat fixant les montants minimums facturables dans le cadre de la scolarité obligatoire, Art. 11)

5. Transports

Vous pouvez consulter les horaires des bus et des trains dans [Guide administratif](#) sur notre site internet.

L'abonnement du CO, chargé sur un SwissPass (carte rouge), sera envoyé par la poste par les CFF/TPF dans le courant de l'été à tous élèves qui n'en sont pas encore détenteurs. Pour ceux qui sont déjà en possession du SwissPass, l'abonnement CO sera chargé sur ce dernier.

L'abonnement CO pris en charge par l'Association du CO des communes de la Broye, est valide dans un large périmètre de la région broyarde. Le document est valable 5 ans dès son émission et est rechargé automatiquement. Dès lors, merci de le garder précieusement jusqu'à la fin de la scolarité.

Si votre enfant possède déjà un abonnement personnel (AG), nous vous remercions de nous en informer. Sur présentation d'un justificatif, vous pourrez être remboursés jusqu'à concurrence du prix de l'abonnement du CO-Broye.

6. Communication parents-école

Dans le but de simplifier la communication autour du quotidien scolaire entre l'école et les parents, celle-ci se fait comme au primaire, via l'application **KLAPP** (les codes d'accès pour les nouveaux élèves vous seront transmis à la rentrée scolaire) .

Toutes les annonces maladie doivent se faire via KLAPP (en indiquant la durée de celle-ci) **avant 7h55 le matin et avant 13h15 l'après-midi**. Dès le 5^e jour d'arrêt maladie, un certificat médical doit être présenté à l'école conformément à l'article 39 du règlement de la loi sur la scolarité.

Toutes les demandes de congé (médecin, dentiste, jockey) se font via l'application KLAPP.

Toutes les demandes de « congés spéciaux » (prévus pour faire face à des événements ou déplacements imprévisibles ou qui ne peuvent être planifiés, en raison de circonstances exceptionnelles et d'une certaine gravité ou importance) se font via le formulaire disponible sur notre site internet, [Absence congé spécial](#)

7. Stages préprofessionnels

Les demandes de stage se font exclusivement par le biais du « **Guide de stage** » disponible à l'école (secrétariat, orientation et au bureau des adjoints) ainsi que sur notre site internet. Conformément aux directives transmises par les titulaires et le service d'orientation, celui-ci doit être complété et signé par toutes les parties, la dernière signature étant celle des adjoints qui octroient le congé avant le début du stage. Les demandes de stage faites par KLAPP ne pourront pas être traitées.

8. Absences aux cours de gymnastique / piscine

Si un élève ne peut ponctuellement pour des raisons de santé pas participer à un cours de gym ou de piscine, il vient à l'école avec un mot dans son agenda, signé des parents qu'il présente à son enseignant d'EPS au début du cours.

9. Contrôle dentaire scolaire

Chaque année les élèves ont l'obligation de procéder à un contrôle dentaire. Si vous l'effectuez déjà auprès de votre dentiste privé, pensez à vous faire remettre une attestation de suivi. En effet, celle-ci vous sera demandée dans le courant de l'année scolaire et sera remise aux services compétents.

10. Horaires d'école

Cours du matin	7h55 à 11h35, entrée dans les bâtiments à 7h50
Cours de l'après-midi	13h25 à 16h05, entrée dans les bâtiments à 13h20

ANNEE SCOLAIRE 2026- 2027

27 août 2026	✓ Début de l'année scolaire
12.10 - 23.10	✓ Vacances d'automne
08 déc. 2026	✓ Immaculée Conception
21.12 - 01.01	✓ Vacances de Noël
01.02 - 05.02	✓ Semaine sportive et culturelle
08.02 - 12.02	✓ Vacances de Carnaval

26.03 - 09.04	✓ Vacances de Pâques
06.05 - 07.05	✓ Ascension
17 mai 2027	✓ Pentecôte
27.05 - 28.05	✓ Fête-Dieu
09 juil. 2027	✓ Dernier jour de classe

AOÛT 2026						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

SEPTEMBRE 2026						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
31	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

OCTOBRE 2026						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	1

NOVEMBRE 2026						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

DECEMBRE 2026						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31	1	2	3

JANVIER 2027						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

FEVRIER 2027						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28

MARS 2027						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AVRIL 2027						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	1	2

MAI 2027						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

JUIN 2027						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
31	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

JUILLET 2027						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

11. Horaires du secrétariat

Matin : du lundi au vendredi	De 7h15 à 12h00
Après-midi : du lundi au jeudi	De 13h15 à 17h00
Après-midi : le vendredi	De 13h15 à 16h30

Fermeture estivale du secrétariat : du mercredi 22 juillet au vendredi 14 août compris. Réouverture le lundi 17 août 2026.